

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 108T/2025

**OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
RUE DES CHARRETTES**

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise NGE -ZA Avenue de l'Europe 63430 PONT DU CHATEAU, chargée d'effectuer des travaux de terrassement et de reprise du château d'eau, rue des Charrettes, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération.

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la circulation,

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules se fera sur chaussée rétrécie, rue des Charrettes entre les numéros 370 et 534, du 03 Novembre 2025 au 15 Janvier 2026.

Article 2 : L'alternat sera réglé manuellement.

Article 3 : Le stationnement des véhicules sera interdit rue des Charrettes entre les numéros 370 et 534, du 03 Novembre 2025 au 15 Janvier 2026.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30Km/h, Rue des Charrettes, à hauteur des travaux,

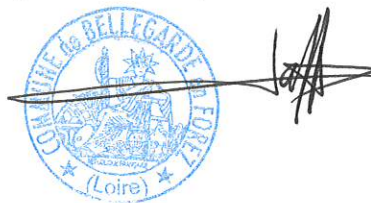
Article 5 : La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise NGE

Article 6 : La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise NGE, à la Gendarmerie de Montrond-les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 31 octobre 2025

Le Maire,
Jacques LAFFONT,



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le : 31/10/2025